

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2026_059**

L'an deux mille vingt six, le deux mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 24 février 2026, conformément à la loi.

OBJET :

**COMMISSION 4 -
FINANCES - RESSOURCES
HUMAINES -
MUTUALISATION - VOIRIE
- BATIMENTS -
ECLAIRAGE PUBLIC**

BATIMENTS

*Déploiement de système
de vidéoprotection sur
les bâtiments
communautaires et leurs
abords*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 43
Procurations : 8

Nombre de votants : 51**Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Christophe THIEBAUT, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GUENOT, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Léone PIERKOT, procuration à Ludovic ROHART
Olivier VERCROYSSSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE
Régis BUE, procuration à Pascal FROMONT
Gilda GRIVON, procuration à Carine GUENOT
Coralie SEILLIER, procuration à Bruno RUSINEK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Isabelle LEMOINE

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 2 mars 2026

Délibération CC_2026_059

**COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE -
BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

BATIMENTS

Déploiement de système de vidéoprotection sur les bâtiments communautaires et leurs abords

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.251-2 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 23 février 2026.

En vertu de ses diverses compétences, la Communauté de communes assure la gestion de bâtiments communautaires.

Afin de protéger au mieux ces bâtiments, il est proposé d'y apposer des caméras de vidéoprotection.

Pour ce faire, il convient de déposer une demande d'autorisation auprès des services préfectoraux. Quelques agents seront habilités, par les services préfectoraux, à traiter les vidéos : visualisation ponctuelle et transmission des vidéos aux autorités judiciaires dans le cas de réquisitions.

La durée de conservation des images est de 1 mois.

La vidéoprotection fait l'objet d'un traitement enregistré dans le registre des traitements des données à caractère personnel selon le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Oui l'exposé de son Président,
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 51 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 51 VOTANTS) :

- ***D'autoriser l'installation de caméras de vidéoprotection sur les bâtiments communautaires.***
- ***D'autoriser le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches pour l'autorisation de la mise en œuvre de ces caméras, et les renouvellements des dispositifs existants.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Valérie NEIRYNCK

Pour extrait conforme,
Le Président,

Signé électroniquement par : Luc FOUQUETRY
Date de signature : 04/03/2026
Qualité : PRESIDENT

Luc FOUQUETRY



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2026_059
Objet :	Déploiement de système de vidéoprotection sur les bâtiments communautaires et leurs abords
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-02 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	059-200041960-20260302-CC_2026_059-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20260302-CC_2026_059-DE-1-1_0.xml	text/xml	914 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2026_059.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260302-CC_2026_059-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	179.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	5 mars 2026 à 09h39min12s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	5 mars 2026 à 09h39min15s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	5 mars 2026 à 09h39min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	5 mars 2026 à 09h39min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	5 mars 2026 à 09h39min48s	Reçu par le MI le 2026-03-05